

LE CARNAVALET

Bulletin municipal de NOYEN SUR SEINE

N°136

Été 2023

Vie communale /P. 8
Travaux au presbytère

Vie communale/P.9
La réserve naturelle

Associations P.11
La fête des voisins



SOMMAIRE

- Page 2 Mairie- Etat civil
- Pages 3 et 4 Vie communale :
Extrait des conseils municipaux des
09 et 17/06
- Pages 7 et 8 Vie communale :
Aménagements/Travaux
- Page 9 Vie communale :
Conseil municipal des jeunes
- Pages 10 Vie associative :
ASLCN, comité des fêtes
- Page 11 : Vie scolaire :
Bilan 2022/2023
- Pages 12 Informations générales
Nouveau commerçant ambulant

EDITORIAL

Comme vous en avez été informés par courrier dans les boîtes aux lettres, notre AGENT TECHNIQUE en charge de l'entretien des espaces verts, est indisponible pour une durée indéterminée.

La mise en oeuvre, pour assurer son remplacement, nous impose une procédure administrative d'environ 5 semaines.

Un grand nombre d'entre vous a été solidaire. Les trottoirs ont été tondu et nettoyés. Même le cimetière a été rafraîchi.

Nous vous remercions vivement de l'aide précieuse apportée à notre commune en cette période difficile.

Nous mettons tout en oeuvre pour que l'entretien du village et de ses hameaux reprenne au plus vite.

Les établissements LEGRET continueront à tondre les grands espaces de pelouse et à entretenir la haie en entrée du Port-Montain.

L'ADAPEI77 de Bray interviendra dorénavant dans le cimetière 8 fois par an et ponctuellement sur tous les espaces verts et sur les végétaux.

L'équipe rédactionnelle

ETAT CIVIL

DÉCÈS

Georges RACINE le 26 juin 2023

William Laurence CRAIG le 30 juin 2023



MAIRIE

Téléphone 0164018120
Courriel noyen.seine@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public :

les lundis, mardis et mercredis
de 8h à 17h
Permanence le samedi matin
de 10h à 12h

SITE INTERNET
COMMUNAL
www.noyensurseine.fr

SERVICES TECHNIQUES
0670975800

Extrait du Conseil municipal du 09 juin 2023

Secrétaire de séance : Sabine Delaveau

N° 20-2023 – DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Vu le décret 2023- 257 du 06 Avril 2023 portant convocation des électeurs
Vu l'arrêté préfectoral N° 2023 DRCL BDE 009 du 10 Mai 2023

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral à l'ouverture du scrutin est composé par les deux membres du Conseil municipal les plus âgés et les deux membres les plus jeunes.

Il s'agit de Mmes et Mrs Pierre-Yves de BECO. Roger PERNET. Marie-Pierre MOREAU. Delphine MEGRET ;

La présidence du bureau est assurée par ses soins

Election du délégué titulaire

Candidature : M. André CAPMARTY

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales ; Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppe ou bulletins déposés) 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0

Nombre de votes blancs 0

Nombre de suffrages exprimés 11

Majorité absolue 6

A Obtenu : Monsieur André CAPMARTY 11

Monsieur André CAPMARTY ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales

Election des délégués suppléants

Les candidatures enregistrées : M Éric COULON. Mme Marie-Pierre MOREAU. Mme Delphine MEGRET

-Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

-Nombre de votants (enveloppe ou bulletins déposés) 11

-Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau 0

-Nombre de votes blancs 0

-Nombre de suffrages exprimés 11

-Majorité absolue 6

A Obtenu :

M Éric COULON 11

Mme Marie-Pierre MOREAU 11

Mme Delphine MEGRET 11

M Éric COULON ; Mme Marie-Pierre MOREAU. Mme Delphine MEGRET ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

N° 21-2023 DECISION MODIFICATIVE N° 1 2023

Le Conseil municipal, approuve à l'unanimité la décision modificative suivante

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 61S231		0,35	
D I 001 001 OFFI	0,27		
R F 002 002		0,35	
R I 10 1068 OFFI	0,27		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement	EQUILIBRE	
Dépenses :	Ouvertures	0,27		Solde Ouvertures	
	Reductions		0,35	Solde Reductions	
Recettes :	Ouvertures	0,27		Ouv. - Red.	
	Reductions		0,35		
Equilibre :	Ouv. - Red.				

Exposé :

-GARAGE COMMUNAL :

Monsieur le Maire fait état de l'avancée du projet d'aménagement du garage communal. Précise avoir demandé aux entreprises des informations complémentaires, afin d'affiner les offres. La présentation sera faite au Conseil

municipal, dès réception des propositions.

MARE PEDAGOGIQUE :

Monsieur le Maire précise que des appels d'offres ont été faits pour la pose et fourniture du ponton. Expose que compte tenu des augmentations, il convient de considérer que cette opération sera supérieure à l'estimation initiale. Sollicite l'avis du Conseil municipal pour la poursuite du projet. Le Conseil municipal, par 10 voix pour et une abstention, confirme son intention de mener à terme l'aménagement de la mare pédagogique.

ASSOCIATIONS :

Le conseil municipal est informé de l'organisation d'une opération « troc » le 16 Septembre 2023 » menée conjointement entre l'Association de Grisy sur Seine et le Comité des Fêtes de Noyen Sur Seine. Cette manifestation se déroulera dans la Salle polyvalente de Noyen Sur Seine.

Afin de répondre à la sollicitation de l'Association Chorale du Montois, il est décidé de consulter les statuts.

Monsieur Dominique TALBOURDET, porte à la connaissance du Conseil Municipal, le projet de deux tranches supplémentaires à la Centrale Nucléaire de Nogent Sur Seine.

Le Conseil municipal, considérant la multiplication des panneaux solaires sur les immeubles, suggère de mener une réflexion concernant les mesures permettant la préservation de l'habitat typique sur le territoire communal.

Monsieur Patrick GAGEAT fait état d'une amélioration de la gestion d'entretien des espaces publics sur territoire communal.

Monsieur le Maire souligne que les travaux de réhabilitation du presbytère seront arrêtés pendant les semaines fin juillet à fin août, en raison des congés annuels des entreprises

et dans l'attente de la livraison des tuiles et menuiseries. Informe le Conseil municipal que l'arrêté de démolir le bâtiment annexe a été approuvé le 07 Juin 2023.

Extrait du Conseil municipal du 17 juin 2023

Secrétaire de séance : Sabine Delaveau

N° 22-2023 – AVENANT N° 1 – LOT 3 - COUVERTURE

Le conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de M. le Maire, VU le code de la commande publique

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du conseil municipal n° 37 2022 du 25 10 2022 relatives à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération de la réhabilitation du presbytère en 2 logements.

VU la délibération n° 09 2022 du conseil municipal du 27 05 2022 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2023 de la COMMUNE,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillés avec l'entreprise dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée.

. Lot n° 3 -COUVERTURE-

Attributaire: Ets DUBOIS. 77400 LAGNY SUR MARNE

Marché initial 46 450.00 € HT

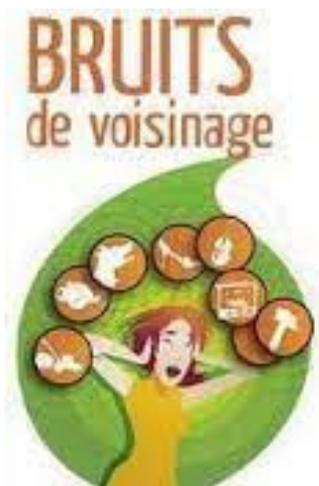
Avenant n° 1 +6 469.24 € HT

Nouveau montant du marché : 52 919.24 € HT

D'autoriser le maire à signer l'avenant considéré ainsi que toutes pièces se rapportant au dossier

(...)

Les compte-rendus des conseils municipaux sont disponibles sur le site internet communal.



DIVERS

Réglementation

Il est rappelé qu'une réglementation existe en ce qui concerne le bruit d'activités susceptibles de causer une gêne pour le voisinage.

Respectons nos voisins et notre environnement.

Horaires d'autorisation de travaux bruyants :

Les jours ouvrés du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 14h à 20h00

Les samedis : de 9h à 12h et de 14h à 19h

Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h



L'arrêté préfectoral du 29 mai 1986 précise que le brûlage des végétaux est strictement interdit sur toute la commune.

Que ce soit en ville ou à la campagne, pour le bien être de tous les «crottes c'est dans le sac».

Maison éclusière

La communauté de commune Bassée Montois vient de faire l'acquisition de l'ancienne maison éclusière située à côté du barrage.



SMETOM

GRILLE DES DROITS D'ACCÈS PAR ANNÉE CIVILE SUR L'ENSEMBLE DES DÉCHETTERIES POUR LES PARTICULIERS

Pour tous dépassements du nombre d'accès, un titre de recette vous sera adressé (TRÉSOR PUBLIC).

CATÉGORIES	NOMBRE DE PASSAGE JOURNALIER	NOMBRE D'ACCÈS GRATUIT PAR ANNÉE CIVILE	TARIFICATION EN CAS DE DÉPASSEMENT
VÉHICULE PARTICULIER VITRÉ AVEC SIÈGE ARRIÈRE	4	125 PASSAGES	17 € LE PASSAGE
VÉHICULE PARTICULIER VITRÉ AVEC SIÈGE ARRIÈRE ET REMORQUE, UTILITAIRE ET PICK UP	2	50 PASSAGES	35 € LE PASSAGE
UTILITAIRE ET REMORQUE PICK UP ET REMORQUE FOURGON, PLATEAU ET CAMIONNETTE	1	15 PASSAGES	56 € LE PASSAGE
FOURGON, PLATEAU, CAMIONNETTE AVEC REMORQUE / CAMION A HAYON	1	10 PASSAGES	82 € LE PASSAGE

Ne pas jeter sur la voie publique

Sans limite et gratuit : Dépôt de cartons et accès ressourcerie.



DIVERS

Musée familial Galoyer

Notre commune s'enrichit d'un patrimoine pictural avec l'annonce parue au journal officiel du mardi 2 mai 2023 : création d'une « association culturelle RAY-GAL » locale, concrétisant la reconnaissance légale du récent petit musée familial inauguré le vendredi 16 septembre 2022 en présence de nombreux maires de notre communauté de communes.

Raymond GALOYER (1896 – 1961), enfant du pays, professeur de dessin et critique d'Art reconnu, très prolifique particulièrement sur la Seine et l'activité agricole en Bassée-Montois à l'aube de la mécanisation, méritait vraiment son musée pour que son œuvre ne tombe pas dans l'oubli.

Celui-ci sera ouvert au public aux prochaines journées du patrimoine en entrée libre.

Pour tout renseignement s'adresser au 06 08 77 84 75.



Mise en danger

Dans le cadre d'une demande de la mairie pour la mise en danger de la maison située au 35 rue grande, un expert du tribunal administratif de Melun s'est déplacé afin d'évaluer les risques pour la circulation et les maisons environnantes. Ainsi des mesures vont être prises afin de favoriser le passage des piétons en toute sécurité et à terme la destruction du bâtiment.



AMENAGEMENTS/TRAVAUX

Cimetière



L'agrandissement de notre cimetière devient indispensable. Le projet prévoit l'aménagement du terrain communal jouxtant l'actuel cimetière.

Sécurisation voie communale à la Soline

Un collectif d'habitants a sensibilisé la mairie sur la circulation parfois dangereuse sur cette portion de voie communale. La mise en place de 2 ralentisseurs est envisagée.



Garage communal

Extrait du conseil municipal du 17 juin 2023 :

«N° 23 2023 – AMENAGEMENT GARAGE COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement du bâtiment communal dit préau en vue de le transformer en garage communal.

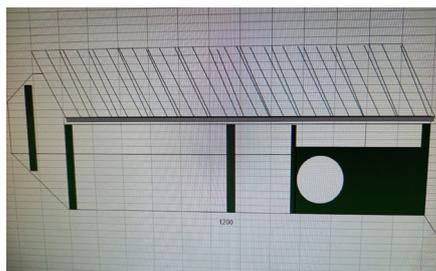
Présente la proposition de l'entreprise DOUCET d'un total TTC de 17 024.40 €.

Invite le Conseil municipal à se prononcer.

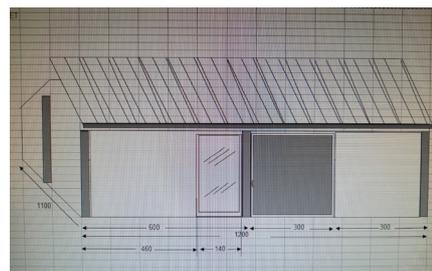
Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, approuve la transformation du préau en garage communal.

Considérant les crédits ouverts au budget, retient la proposition des Ets DOUCET, et autorise le Maire à signer toute pièce se rapportant au dossier.»

AVANT



APRES



AMENAGEMENTS/TRAVAUX

Presbytère



Episode 2 - La RECONSTRUCTION

Intervention des maçons et des charpentiers :

La dalle béton du RDC, ainsi que la charpente ont été réalisées.

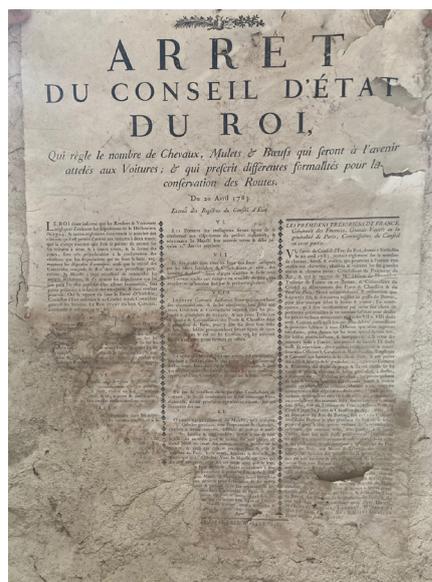


Le bâtiment annexe a été démoli afin de permettre la création d'un parking privatif pour les futurs locataires.

L'affiche dont nous vous parlions dans le précédent numéro a malheureusement été dérobée, ainsi qu'une belle plaque en fonte de cheminée. Une plainte a été déposée à la gendarmerie.



Le presbytère se repose pendant ces congés en attendant la grande ligne droite de la rentrée qui le mènera à son achèvement début 2024.



DIVERS

Le conseil municipal des jeunes



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE NOYEN-SUR-SEINE

Le conseil municipal des jeunes recherche des candidats afin d' étoffer son équipe. Si vous êtes intéressés pour mettre en place des activités pour votre commune n'hésitez pas à vous renseigner auprès de la mairie.

La mare pédagogique

Prochainement un ponton ressemblant à la photo ci-contre sera installé sur le site. En septembre nous devons recevoir la table d'orientation sur laquelle se trouvera le visuel ci-dessous. Les autres panneaux seront également installés en septembre.



Réserve Naturelle LA BASSEE
La biodiversité de la mare

Dans une mare on peut très facilement observer les chaînes alimentaires, aussi appelées chaînes trophiques. Ces dernières sont une succession de végétaux et d'animaux ou chaque proie est consommée par son prédateur. Cela montre la dépendance entre les espèces.

Cette chaîne trophique ne doit pas être interrompue. Comme on peut le voir ci-dessus, le héron dépend indirectement de l'herbier aquatique pour une partie de son alimentation.

La mare, la vie à tous les niveaux

Une mare est un point d'eau où la vie abonde, que l'on parle de faune ou de flore, la biodiversité est présente à tous les niveaux.

Pour qu'on la qualifie de mare, celle-ci ne doit pas dépasser 5000 m² de surface, ni faire plus de 2-3 mètres de profondeur. Il existe une belle diversité de mares, celles qui sont forestières, de culture, de village, etc.

Ici nous sommes face à une mare dite « prairiale ». On la qualifie ainsi car elle n'a pas été utilisée par l'Homme comme l'aurait été une mare « de village », mais aussi en raison de son environnement naturel.

Elle fut créée dans les années 1960 pour la création du ponton que l'on voit. Même s'il s'agit d'un milieu artificiel créé par l'Homme, les mares sont très importantes d'un point de vue écologique.

En plus d'accueillir les eaux de ruissellement et d'être des puits à carbone (stockage du CO₂), elles se composent de plusieurs micro-habitats diversifiés où différentes espèces vont trouver refuge, se reproduire, se nourrir et s'élever.

Dans une mare, de nombreuses espèces cohabitent, qu'elles vivent dans l'eau ou sur terre.

Pour en découvrir une partie il suffit d'observer la mare en s'aidant de ce panneau.

Attention, pour que les mares se portent bien, il y a une règle d'or à respecter : il ne faut jamais y introduire d'espèces, qu'elles soient animales ou végétales (les poissons par exemple). La mare n'a pas besoin de notre aide pour développer sa biodiversité, laissons la nature faire son travail, il nous suffit juste d'être patient et un équilibre naturel se mettra en place.

Extrait de la newsletter de juillet de la réserve naturelle :

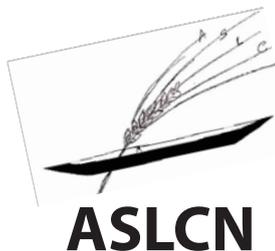


«DANS LES COULISSES DE LA RÉSERVE

Côté gestion et suivis
La réserve naturelle sous surveillance



Attentif à la protection des milieux naturels et au respect de la réglementation en vigueur, notre agent assermenté au titre de la police de la nature, accompagné d'un membre de l'équipe, effectue régulièrement des tournées de surveillance sur le périmètre de la réserve, tout au long de l'année. Avec les beaux jours, des feux et des dépôts de déchets sont malheureusement souvent constatés. Préserver la nature qui nous entoure doit être une priorité, ces incivilités ne devraient pas être constatées, d'autant plus sur un espace protégé tel qu'une réserve naturelle. Pour rappel, l'arrêté ministériel qui constitue le décret de la réserve naturelle stipule entre autres l'interdiction de : faire des feux, jeter des déchets, faire du camping, circuler avec un véhicule à moteur (sauf ayants-droit), déranger la faune ainsi que cueillir sur le périmètre de la réserve»



ASLCN



Le 10 juin avant de cesser les activités couture et jeux de cartes pour la période des vacances, l'ASLCN organisait une journée randonnée suivie d'un repas barbecue.

Au programme une marche de 5 ou 9 km selon les aptitudes des marcheurs. A mi parcours une pause pour une collation champêtre. Après un retour à la maison pour se changer retrouvailles à 13H00 autour d'un repas barbecue.

Pour info :

Les deux marches hebdomadaires sont maintenues au cours des mois de juillet, août et septembre.

L'activité couture reprendra le lundi 2 octobre.

L'activité jeux de cartes reprendra le jeudi 12 octobre



Fête des voisins

cdfnoyen@yahoo.com

Vendredi 26 mai, à l'initiative du Comité des Fêtes, les Noyennais s'étaient donné rendez-vous pour célébrer la fête des voisins lors d'un dîner « pique-nique » qui a permis d'échanger des petits plats, des discussions et de la bonne humeur.

Rendez-vous l'an prochain !



Marché au troc



L'Association « Sport&Partage77 »
En partenariat avec le Comité des Fêtes de la Commune
de Noyen sur Seine



Vous convie au **MARCHE AU TROC**

LE SAMEDI 16 SEPTEMBRE 2023 DE 7H À 18H - A LA SALLE POLYVALENTE DE NOYEN SUR SEINE

VENEZ PROPOSER DES ARTICLES EN BON ETAT DONT VOUS NE VOUS SERVEZ PLUS ET
LES ECHANGER AVEC DES POINTS CONTRE D'AUTRES QUE VOUS RECHERCHEZ
UN BON MOYEN DE TROUVER
CE QUE L'ON VEUT
SANS RIEN PAYER !

A titre indicatif, un barème des points vous expliquant le fonctionnement vous sera communiqué lors de l'inscription.

Inscription gratuite pour nos Adhérents et les Habitants de Noyen

Participation de 5 euros pour les personnes extérieures -

Tél : 06 37 51 35 09/ 06 10 24 88 72 -Ou par mail : assosportpartage77@free.fr

Bilan année scolaire 2022-2023

Dans le cadre de la semaine de l'éducation à la nature, les classes GS/CP, GS/CE1 et CE2/CM1 sont allées à Bréau sur le site de la Fédération Départementale de la Chasse 77 où elles ont participé à une dizaine d'ateliers (empreintes, balisage, hôtel à insectes, ...) sur la journée du 5 juin. Ce fut une journée dense en apprentissages et de qualité.

Le lundi 12 juin, les 4 classes élémentaires ont reconduit leur journée accrobranche à Chenoise (Jumping Forest). Le site est privatisé et nos élèves, après les consignes de sécurité, peuvent évoluer en toute autonomie sur les parcours. Au vu de l'intérêt pédagogique de cette pratique : autonomie, entraide, échanges, évaluation de ses capacités, maîtrise de soi ... Il est envisagé d'y retourner systématiquement chaque année.

Le lendemain 13 juin, pour leur voyage scolaire, la classe de PS/MS accompagnée des CE2/CM1 s'est rendue au zoo d'Attily. La journée s'est bien déroulée et les animaux ont toujours autant de succès auprès des élèves.

La Classe CM1/CM2 étant labellisée « horizons 2024 » a travaillé sur les valeurs des JO (symbole des anneaux, flamme, devise...), et a pu bénéficier de différentes interventions : nutritionniste, initiation au lancer, à la marche nordique et au tennis.

Ce projet s'est finalisé par une journée olympiades le 16 juin sur le stade de Bray sur Seine. Cette labellisation se poursuivra l'année prochaine, année des JO de Paris. Les enseignantes ont pour projet de travailler sur la mythologie grecque (et sur les jeux antiques).

L'année s'est terminée par la traditionnelle kermesse de l'école et la remise de calculatrice par les maires des trois communes aux élèves quittant l'école pour le collège.

Rentrée 2023

Répartition rentrée 2023

Niveau		PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
PS/MS	ALIX Nathalie	10	13							23
GS/CP	LEGRAND Laure			8	12					20
CE1/CE2	DUBAR Laura					14	10			24
CE2/CM1	SANZ Lara						10	12		22
CM1/2	PRUDHOMME Cécile			6					19	25
	TOTAUX	10	13	14	12	14	20	12	19	114

Cette rentrée sera marquée par un changement important dans l'équipe pédagogique.

En effet, Mme Laurence Borie, enseignante et directrice depuis 1987, d'abord en classe unique puis dans le cadre du RPI à l'école de Noyen, et enfin à Fontaine Fourches quittera l'école pour faire valoir ses droits à la retraite.

Mme Sanz Lara deviendra la nouvelle directrice de l'école du RPI.

Nous souhaitons la bienvenue à Mme Sanz et une bonne retraite bien méritée à Mme Borie.

Un clin d'oeil avec cette photo où plusieurs habitants se reconnaîtront.



Informations générales

Food truck

Un nouveau commerçant ambulant est présent tous les vendredis soirs à côté de la mairie.

Frenchtruckburger vous propose des burgers, hotdogs et paninis.

Vous pouvez passer vos commandes au **0638330422**
ou par mail frenchtruckburger.77@gmail.com



Sne77

En cas de problème ou pour toute question relative à l'eau de la commune vous pouvez joindre le service des eaux Sne77 au

0185539667



Cabinet infirmier

Depuis le 17 AVRIL 2023, le numéro de téléphone de notre cabinet infirmier situé rue Grande a changé. Pour les soins à domicile, ainsi que pour les rendez-vous au cabinet, vous pourrez joindre

Madame Claire PAPON infirmière libérale au : 07 66 24 98 85

PETITES ANNONCES

Particulier met en vente :

- BETONNIERE 125 L 100€
- SCARIFICATEUR ELECTRIQUE 50€
- SCIE SUR TABLE 100€
- RABOTEUSE DEGAUCHISSEUSE 200€
- COMPRESSEUR 100€
- PERCEUSE A COLONNE 70€
- SCIE A ONGLET 80€



Contacter Vannia

06 31 85 16 29 ou 01 64 01 70 65

Le CARNAVALET N°136 Été 2023

Directeur de la publication : André CAPMARTY

Equipe rédactionnelle : Sidonie BRUNET-COUTURE, André CAPMARTY, Sabine DELAVEAU, Delphine MEGRET, Marie-Pierre MOREAU, Roger PERNET, Renée SCIBRAVY.

Impression VEOPRINT 250 exemplaires

Photographie de couverture : Hôtel à insectes installé au Portmontain et réalisé par le CMJ, sabine Delaveau.



Scanner le QR CODE pour accéder directement au site internet communal